

TRAVAUX d'achèvement de l'ECOLE JOINVILLE

M. le MAIRE. - Au cours de la séance du 7 Décembre, le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité, le Marché passé avec les Entreprises Métropolitaines et Coloniales pour l'achèvement de l'Ecole Joinville. Le montant des travaux s'élève sous le n° 2 à 45 millions C.F.A. Une lettre de Monsieur le Ministre de l'Education Nationale à Monsieur le Préfet et dont le double m'a été envoyé, spécifie:

- 1°) je retourne le plan dûment revêtu de mon approbation et permettant l'adjudication éventuelle des travaux.
- 2°) vous voudrez bien en imputer le montant sur les crédits mis à votre disposition par le FIDOM.

Actuellement des difficultés surgissent entre l'Education Nationale et le Ministère des Affaires Economiques. Ce dernier prétend tout ignorer des projets de construction de l'Ecole Joinville et de ce fait n'envisage aucun financement.

Nous n'avons que faire il ne semble de ces querelles de ministères.

L'adjudication a été faite; les travaux d'une urgence impérieuse sont commencés.

Je ne refuse à les faire suspendre. Fort de la lettre du Ministre de l'Education Nationale, je laisse aux services intéressés le soin de se mettre d'accord sur la question du paiement.

D'autre part la surveillance journalière des chantiers a amené le Chef des travaux, M. ABERNOR à constater des lézards dans différents murs des bâtiments édifiés pendant la guerre, laissés inachevés et abandonnés pendant de longues années.

En plein accord avec le Directeur des Travaux des Entreprises Métropolitaines, il a été décidé qu'une commission devra d'urgence examiner les murs présentant ces défauts, car il ne saurait être question de continuer dans cette partie du bâtiment des constructions qui ne présenteraient pas toutes les garanties exigées.

Cette commission comprendra:

- M. VIERNE, architecte conseil de la Ville de Saint-Denis;
- Un Ingénieur des Ponts & Chaussées, désigné par Monsieur l'Ingénieur en Chef Berneau,
- et MM. DUPUY - VELOUPOULIE - SAUGER, Conseillers Municipaux.

La composition de cette Commission est adoptée à l'unanimité.